

# ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE PRÉFAILLES

Assemblée générale du 9 août 2007

Espace culturel de Préfailles

A 17h45, le président, Patrice-Henry Desaubliaux, déclare ouverte l'assemblée générale de l'Association des Propriétaires de Préfailles. Il souhaite à tous et toutes la bienvenue, les remerciant de leur nombreuse présence. Il salue le maire, Jean Luc Le Brigand, et les représentants de la municipalité, ainsi que le président de la Communauté de Communes de Pornic, Philippe Boënnec, Député.

Le compte rendu de l'assemblée générale du 10 août 2006 est approuvé à l'unanimité.

## Rapport moral du Président

*« Pour la quatrième fois, j'ai l'honneur de vous présenter ce rapport moral en tant que président de notre Association des Propriétaires de Préfailles. Association qui, je vous le rappelle, a été créée en 1933. Elle compte aujourd'hui un peu plus de 250 familles adhérents. Environ 10% vivent ici à l'année, un tiers habitent la Loire Atlantique, un tiers en Ile de France.*

*Ce rapport moral, comme les fois précédentes, je vous le présente au terme d'une année au cours de laquelle notre petit village gaulois aura connu une activité soutenue. L'APP s'est efforcée de la suivre, voire de l'accompagner, afin de vous en rendre compte le mieux possible et aussi de transmettre à ceux qui en sont les artisans, le plus souvent la municipalité, vos avis et propositions.*

*L'information est en effet une priorité. Elle est naturellement l'un des points forts de tout ce qui touche à la vie démocratique ; vie démocratique dont les associations sont au niveau local comme au niveau national à la fois l'un des ferments et l'un des grands acteurs. Etre informé pour participer. Pour toujours mieux participer, en toute connaissance de cause, donc avec le moins d'apriorisme possible et le plus d'esprit d'ouverture possible.*

*Le nécessaire dialogue n'est pas toujours chose facile. Pour être mené à bien, il demande que chacun respecte l'autre dans ses différences. C'est, à mon avis, le fondement même d'une vraie laïcité.*

*La concertation, nous nous efforçons de la pratiquer au sein de notre association. Par les échanges de courriers et de courriels collectifs plusieurs fois par an ; par les entretiens que nous pouvons avoir individuellement ; et aussi, bien sûr, de façon plus formelle, mais non moins approfondie, par les débats au cours de notre assemblée générale annuelle. Donc un merci tout particulier à tous ceux qui en cours d'année nous écrivent, prennent contact avec nous, alimentent nos échanges.*

*La concertation, nous nous efforçons ensuite de la pratiquer avec les autres associations préfaillaises. A dire vrai, ce n'est pas trop difficile compte tenu de la qualité de nos relations réciproques. Notamment avec l'association du Village de la Pointe, puisque son président, Hubert Fleury est membre du comité directeur de l'APP. Je tiens à remercier tout spécialement les présidents, et présidentes, d'association qui nous font l'amitié d'être parmi nous ce soir. Leur présence a pour moi, pour l'APP, beaucoup de prix. Elle résume tous les contacts que nous avons en cours d'année, à commencer par ceux noués au mois de septembre à l'occasion du désormais traditionnel Forum des Associations.*

*Dans le secteur associatif, je voudrais faire une mention particulière. Si nombre d'associations portent dans leur objet une part plus ou moins importante d'intérêt général, il en est une sur Préfailles dont la part d'intérêt général est grande et qui, de surcroît, assure une vraie mission de service public. Je veux parler de la Société Nationale de Sauvetage en Mer. Chaque année, depuis longtemps, l'APP a un geste de remerciement à l'égard de la section de Préfailles. Cette année encore elle est heureuse de renouveler sa solidarité. En contrepartie de ce chèque que je remets à son président Philippe Jammet, je lui demande simplement de vous dire combien de personnes ont été secourues, et quelquefois même sauvées, par ses bénévoles sur nos rivages. »*

Philippe Jammet remercie le président. Il indique que 600 personnes sont sauvées chaque année en France par les SNSM. Sur Préfailles, quatre ont été sauvées ces cinq dernières années ; des dizaines sont secourues chaque été.

*« La concertation, enfin, nous nous efforçons de la pratiquer avec la municipalité. Là encore ce n'est pas mission impossible, le maire partageant le même souci que nous d'une large information. Il reçoit votre*

président chaque fois que celui-ci sollicite un rendez-vous et au moins une fois par trimestre. Il consulte régulièrement votre association, au même titre que toutes les autres, sur les projets d'aménagement, le Plan local d'urbanisme, le Port et, cette année, sur les préparatifs du Centenaire. Il nous invite à assister aux manifestations et cérémonies communales.

Nos relations avec le maire sont, de mon point de vue, cordiales et toujours respectueuses. Respect des personnes, cela va sans dire. Respect également de nos statuts et responsabilités réciproques. En toute autonomie et indépendance de la part de votre association. Si je devais qualifier le climat qui règne entre votre association et la municipalité, je serai tenté de rester dans le vocabulaire de la météo et dire que ce climat est « tempéré ». Ni trop chaud, ni trop froid ...

Avant de conclure ce rapport moral, je ne voudrais pas ne pas avoir une pensée toute particulière pour ceux et celles qui ont vécu à Préfaïlles, que nous avons connus et qui nous ont quittés ces derniers mois, ainsi qu'une marque de profonde sympathie à l'égard de ceux et celles qui furent leurs proches. Dans la lettre que j'ai jointe, au début de cette année au compte rendu de l'AG d'août 2006, j'avais évoqué la mémoire de Jean Lechat, belle figure préfaillaise, patriarcale d'une famille de 8 enfants, 38 petits enfants et 76 arrière petits enfants. Aujourd'hui je souhaite rappeler particulièrement à votre souvenir trois personnes disparues, toutes trois également liées, à des titres très différents, à l'histoire de Préfaïlles. Mademoiselle Juliette Douillard dont la mercerie, à côté de chez Lulu, fut de longues années un de ces lieux où l'on prend plaisir à s'arrêter et à converser aimablement. Elle aura été presque centenaire. Jacques-Emile Chaigneau, mon confrère journaliste, qui avait épousé la fille du peintre René Rousseau-Decelle, à qui l'on doit la grande fresque à l'abside de la Chapelle de Préfaïlles. Anne-Marie Debré, l'épouse de Jean-Louis Debré et la belle sœur d'Isabelle, Véronique et Bernard Debré. De ces trois personnes, je garde en ma mémoire une même image, celle de la grande délicatesse de leurs sourires.

Je vous remercie de votre attention. »

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

## Rapport Financier

Le rapport financier a été préparé par la trésorière, Liliane Sager. En son absence, il est présenté par le secrétaire adjoint, Paul de Viguerie.

AU 09/08/2007

### I – RECETTES COTISATIONS & DIVERS

. Caisse	389.80 €
. Chèques	1 554.40 €
. Virement postal	7.60 €
pour un total de	1 951.80 € représentant l'adhésion de 259 familles

### II – LES DEPENSES

Elles se décomposent comme suit :

. Matériel de bureau	94,49 €
. Fournitures administratives (affiches, enveloppes, ...)	20,66 €
. Affranchissements	333,80 €
. Photocopies	222,40 €
. Pot Assemblée Générale	73,47 €
. Abonnement « Courrier du Pays de Retz »	49,00 €
. Dons SNSM	500,00 €
. Frais de tenue de compte	5,50 €

TOTAL DEPENSES..... 1 299,32 €

III – SOLDE POSTAL CREDITEUR AU 09/08/2007 de 3 206.45 €

COMPTES TITRES 15 parts de THESORA d'une valeur totale de 3 355.95 €

Le rapport financier est adopté à l'unanimité

## Renouvellement du Comité directeur

Sont renouvelables les mandats de Liliane Sager, Annick Théret, Yvonne Ricordel, Patrice-Henry Desaubliaux et Gildas Gaschignard. Sont candidats Liliane Sager, Annick Théret, Gildas Gaschignard, Philippe Jégoudez et Philippe Jeanjean.

Les cinq candidats sont élus à l'unanimité.

## Intervention de Philippe Boennec, président de la Communauté de communes de Pornic

M.Boennec remercie le Président qui l'a félicité pour sa récente élection de député. Il rappelle l'histoire récente de la Communauté de Communes – elle est née en 2002 – et fait le point sur les actions menées. « Vivre en harmonie avec les autres », voilà, souligne-t-il, le but qu'il ne faut pas perdre de vue. Au président qui lui demandait comment améliorer la démocratie au sein de la Communauté de communes, M. Boennec indique qu'il s'attache à appliquer la loi : Les représentants des communes sont élus au suffrage indirect, le vote ne s'effectuant à la proportionnelle qu'à Pornic, seule commune de plus de 3500 habitants. Doit-on, s'interroge-t-il, encourager l'élection au suffrage direct ? Il faut être prudent, car cela ferait perdre à chaque commune un peu de son influence au profit des partis politiques.

## Débat avec Jean-Luc Le Brigand, maire de Préfailles

Le Président invite le Maire à venir le rejoindre à la tribune. En ouverture du débat il évoque « *nos deux permanentes et j'allais dire statutaires préoccupations : la sécurité et le fiscalité* ».

*« La sécurité ? Nous nous étions réjouis il y a quelques années de l'arrivée, que nous avions vivement souhaité, d'un policier municipal. Après un semi-échec, la municipalité a recruté Damien Andrieux. Comme vous, M. le Maire, nous apprécions son travail et sa collaboration avec la Gendarmerie nationale, plus présente cet été que l'an dernier, qui ont permis, m'avez-vous dit, une baisse de l'insécurité. Pour cet été a été recrutée une adjointe de sécurité. Compte tenu des 35 heures, et malheureusement de la croissance des actes d'incivilité et de vandalisme à Préfailles comme ailleurs, à deux ils ne sont pas de trop. Mais à deux, il leur est plus facile, je crois, de mener des actions de prévention, y compris en matière de stationnement, avant d'en venir à la répression. Une répression qui doit être équitable et donc, comme je le soulignais l'an dernier, éviter le « deux poids deux mesures ».*

*La fiscalité ? Comme vous vous y étiez engagé, la part de la fiscalité dont la municipalité est responsable n'a pas augmenté depuis 2001, sinon du montant de l'inflation annuelle. Pour autant les impôts locaux ont sensiblement augmenté. A la Communauté de communes créée en 2002 ont été transférées certaines charges, notamment la partie des dépenses d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères qui auparavant figurait dans le budget municipal. En bonne logique, celle des vases communicants, les impôts communaux auraient donc pu baisser... »*

Le Maire salue l'assemblée et remercie le Président. « *En matière de sécurité, précise-t-il, les efforts de la Municipalité tendent à rendre Préfailles une ville où l'on puisse se promener en sécurité dans les rues, où en hiver les maisons fermées ne reçoivent pas de visites indésirables. Les statistiques sont bonnes : la délinquance a diminué de 68% grâce à la collaboration avec la commune de La Plaine et à de fort bonnes relations avec la gendarmerie. Depuis deux ans Préfailles bénéficie sur la côte sauvage de la présence de la garde républicaine à cheval pendant les deux mois d'été. Nous espérons obtenir une prolongation de leur présence jusqu'à 4 ou 5 mois.* »

Concernant les amendes pour mauvais stationnement, le Maire indique qu'il reçoit des lettres réclamant la suppression de la contravention. Dans ce cas il consulte le policier municipal. Si celui-ci maintient la sanction, il la respecte.

A propos de la fiscalité, le maire confirme qu'il n'y a pas eu d'augmentation des impôts locaux depuis 2001 autre que celle due au coût de la vie. *La gestion financière de la commune a été repensée pour être plus efficace, pour dépenser plus intelligemment. En revanche, les impôts du Conseil Général, du Conseil Régional et de la Communauté de Communes ont augmenté ces dernières années.*

*Ainsi, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dont est chargée la Communauté de Communes a augmenté de 60%. »* Le Maire souhaiterait une révision de cette taxe pour qu'elle soit liée au volume des ordures enlevées

et au temps d'occupation de la résidence, ce qui permettrait à chacun de payer le service reçu et pas plus. « *Nous espérons arriver à une entente vers 2008* ».

## Le point sur les travaux

Les barrières. M.Desaubliaux fait remarquer que les barrières récemment mises en place à Port-Meleu ont déjà des problèmes de rouille sur les boulons, que des vandales se sont attaqués à celles de la Raize... démontant les traverses et rendant ainsi l'accès dangereux.

Le Maire estime que la barrière en partie démontée est moins dangereuse qu'une barrière branlante contre laquelle quelqu'un peut s'appuyer en croyant avoir un soutien solide !

« *Les actes de vandalisme sont déplorables. La structure des nouvelles barrières est préférable à l'ancienne* ». A une personne qui suggère que soit rajouté un « fil » à 30 cm sous la traverse du bas pour protéger les petits enfants, M. Le Brigand explique que la commission de contrôle refuserait ce système et exigerait une obturation totale de l'espace en question, « *ce qui ne serait pas compatible avec l'idée que l'on se fait du « charme » de Préfailles* ».

Les corniches. La troisième tranche de travaux s'achève corniche du Fort et à l'Anse du Sud. Concernant la Source, le Maire indique que le tailleur de pierre contacté s'est désisté. Mais qu'un autre a été trouvé.

La rue Sainte-Anne : *le futur rond-point coûtera cher*, dit M.Desaubliaux ! *Il a fallu acheter une maison qui gênait !* Le Maire reconnaît l'importance du coût, mais assure le rond-point sur cette rue dangereuse (sorties du parking et des tennis) « *permettra de circuler en sécurité ; c'est un choix de la commune. Les travaux reviendront à 250.000 € plus l'achat (50.000€) de la maison qui a été démolie* ».

Evoquant d'autres dépenses, le président relève que les préfaillais et en particulier les adhérents de l'APP sont finalement très riches. Le Maire indique que « *l'ancienne gare fait partie du patrimoine de la commune. Elle a été achetée au prix fixé par l'Etat. Elle permettra d'avoir une bibliothèque plus spacieuse que celle existant actuellement ainsi qu'une salle polyvalente pour les Associations...* »

## Le Port.

Le Maire insiste à nouveau sur la décision prise de réaliser ce port en accord avec l'idée de développement durable et en respectant la « loi littoral ».

Pas de boutiques, un grand espace de végétation, des promenades en continu, circulation libre des vélos, pas de stationnement sur le port sauf minute, des parkings en amont avec des panneaux lumineux signalant les emplacements libres. La capitainerie sera installée au dessus de l'actuel club nautique. A l'emplacement de l'ancien restaurant La Frégate est envisagée un second office du tourisme.

A la demande du président, Paul Bouron qui fait partie de la commission APP du suivi du port fait le point sur ce dossier majeur.

« *Le projet du Port évolue. La poursuite des études a été confiée à BCEOM INFRA-PLAN. L'objectif annoncé par le Maire est une ouverture en 2010. Cinq commissions suivent les divers aspects du projet : l'environnement, le club nautique, les équipements, la circulation en mer, la circulation terrestre.*

*Différentes associations, dont la nôtre, participent à ces commissions où chacun peut s'exprimer. L'objectif est de rassembler un maximum d'avis et de propositions pour finaliser un projet conforme à l'attente de tous, et acceptable par ceux qui ne sont pas favorable a priori au projet du Port*

*Un motif de satisfaction : ce port ne devrait pas bouleverser Préfailles, qui doit rester « une station familiale », à capacité d'accueil limitée par ses petites plages réparties tout au long de la côte. Il n'est pas prévu de programmes immobiliers pour accompagner ou financer ce port, à part ceux nécessités par son fonctionnement.*

*Les motifs d'inquiétude ou nécessitant notre vigilance sont d'abord liés à son financement et ensuite, après sa construction, à son fonctionnement.*

*La Mairie souhaite conserver la Maîtrise d'ouvrage. Quel est le risque à long terme ? Une délégation à un service public ne serait-elle pas préférable pour limiter sur le long terme les risques financiers pour une petite commune de 1.200 habitants.*

*Les motifs d'inquiétude sont aussi liés à la circulation terrestre : ce port, situé à l'extrémité d'une Pointe, avec tout ce que cela comporte de risque d'engorgement de circulation et d'impact sur la tranquillité des résidents de la Pointe. La proposition du projet semble raisonnable : elle consiste à faire plusieurs espaces de petits parkings (60 à 80 places) paysagés en amont du port, avec panneaux annonçant la saturation des parkings en aval.*

*La proposition des rampes d'accès des mises à l'eau vont dans ce sens.*

*Nous serons vigilants sur ce point.*

*Enfin pour l'instant, on en est au stade des études de faisabilité. Il manque donc une première estimation réelle des coûts : prix à la place ou à la location, coûts d'exploitation etc... Ces éléments, une fois connus, certains demandeurs potentiels risquent de se désister.*

*Par ailleurs, des études techniques sont nécessaires, même si certaines faites antérieurement sont peut-être encore exploitables. Il faut bien mesurer notamment le risque d'envasement, même s'il peut être limité par l'installation de brises lames laissant l'eau circuler.*

*Une autre réunion des équipes est prévue le 13 septembre, à suivre donc ».*

Concernant le financement et la gestion du port, le Maire précise que la Municipalité n'a pas encore pris de décision et n'a pas d'opinion quant à la meilleure méthode à mettre en place pour la maîtrise d'ouvrage. « Il n'est pas certain que ce soit le rôle de la Municipalité de « posséder » ce port. « Il y a plusieurs possibilités : par exemple, une délégation de service public fait un cahier des charges fonctionnelles et on fait un appel d'offres. Un groupement de sociétés répond. Un est retenu : il construit et gère le port et se paie sur la gestion de ce port pendant un certain nombre d'années, 40, 50ans.

*Une deuxième possibilité est de faire un projet de partenariat public/privé. On fait un cahier des charges plus détaillé et précis que le premier et on demande à un groupement de sociétés de construire le port selon le cahier des charges, le port est construit par le titulaire du marché et celui-ci met le port en location à la commune pendant 30 40 ou 50 ans. A ce moment-là la commune peut soit gérer le port en direct, soit faire une délégation de service public pour la gestion dont le revenu paie le loyer au titulaire.*

*Nous ne voulons pas prendre de décision aujourd'hui. On attend l'étude économique. Des groupes de travail ont été constitués. Une fois l'étude économique connue, on demandera l'avis de ces groupes de travail et il y aura aussi des réunions publiques en Juillet et Août 2008 pour en débattre. Des appels d'offre seront faits en septembre... »*

Le Plan local d'urbanisme P.L.U. Le Maire indique que le principe retenu est plus que jamais de préserver le « charme » de Préfailles. Cela conduit à quelques transformations : en centre bourg l'emprise au sol peut aller jusqu'à 80%, mais ailleurs dans le bourg à seulement 40% et sur la côte sauvage à 10%.

La hauteur des bâtiments ne devra pas dépasser 12 M à l'égout. On cherche la meilleure utilisation de l'espace plutôt qu'une densification des lotissements.

Il n'y a pas de projet en cours pour l'espace du garage Hamon. Le projet de balnéothérapie est ajourné.

Le plan de circulation en centre bourg. L'étude demandée n'a pas été validée par le conseil municipal.

Le Maire répond à diverses questions sur les accès aux plages, le manque de bancs et de poubelles à certains endroits, les plaintes à propos des déjections canines, le bruit causé par les travaux durant la période des vacances... Concernant la pollution qui a entraîné l'interdiction temporaire des baignades à Port Meleu, il indique que des prélèvements sont effectués tous les deux jours par une société privée. Les analyses sont d'une grande sensibilité. La pollution s'explique par l'abondance des pluies depuis le début de l'été et sans doute aussi par des branchements illégaux sur les émissaires. Le SIVOM effectue des vérifications. Une enquête de gendarmerie est en cours.

Avant de clore l'assemblée générale, le président propose que pour marquer le centenaire de Préfailles en 2008 l'APP réalise une plaquette constituée de photos, témoignages, tableaux, cartes postales. Cette proposition est adoptée.

Enfin, il annonce que n'ayant pas sollicité le renouvellement de son mandat de membre du comité directeur, il quitte la présidence de l'APP. Il remercie les adhérents de la confiance qu'ils lui ont accordée durant quatre années. (Applaudissements).

A 19 h 45, il lève la séance et invite les personnes présentes au pot de l'amitié.